

17. Le présent acte sera désigné et cité sous le nom de "l'Acte du chemin de fer central de Manitoba."

—
 CEDULE A.

Formule d'acte de vente.

Sachez tous par ces présentes, que je, A. B., de _____ à moi en considération de la somme de _____ payée par la "Compagnie du chemin de fer central de Manitoba," que je reconnais par les présentes avoir reçue, cède, vends et transporte à la dite "Compagnie du chemin de fer central de Manitoba," ses successeurs et ayant-cause, à perpétuité, tout ce certain lot de terre (*ici désignez le terrain*) pour la dite compagnie, ses successeurs et ayant-cause à toujours, avoir et posséder le dit lot de terre et dépendances.

En foi de quoi, mon seing et sceau ce _____ jour de _____ mil huit cent _____

Signé, scellé et délivré
 en la présence
 C. D.
 E. F.

} A. B. [L. S.]